

Rapport annuel sur l'état de la France en 2016

Déclaration du groupe environnement et nature

Comment va la France ? Cette question récurrente à laquelle le CESE doit répondre chaque année fait l'objet en ce printemps 2016 d'un débat qui dépasse largement nos murs.

Le processus du rapport 2016 a intégré un renforcement de la transversalité des points de vue exprimés, via des contributions écrites de plusieurs sections portant sur l'analyse d'indicateurs précis relevant de leur compétence. Le groupe environnement et nature souhaite que cette innovation soit approfondie et enrichie.

La situation économique et sociale de la France est difficile. Le chômage de masse et la prégnance à un très haut niveau du chômage ont montré leurs effets délétères au-travers de multiples indicateurs. Le groupe environnement et nature regrette que le rôle positif essentiel du modèle social redistributif français et des politiques publiques d'intervention face à une situation aussi difficile, ne soit pas suffisamment souligné et valorisé dans l'avis.

Les indicateurs analysés engagent à regarder la réalité en face, pour transformer nos modes de pensée et d'action. La croissance du PIB ne sera plus ce qu'elle était, les enjeux sociaux et environnementaux ne peuvent être subordonnés aux enjeux économiques. Le pragmatisme doit nous conduire à construire des modèles de société complètement nouveaux. Leurs composantes économiques, écologiques et sociales seront considérées comme ce qu'elles sont : entièrement interdépendantes, et non hiérarchisées, ou artificiellement rapprochées *a posteriori* dans des discours d'autojustification sous couvert de développement durable.

Le groupe environnement et nature souhaite apporter un éclairage particulier sur deux des indicateurs présentés aujourd'hui.

Sur l'indicateur « artificialisations des sols », l'avis souligne avec justesse les effets négatifs des changements d'usage des sols : perte de bonnes terres pour la production alimentaire, de capacités de stockage de carbone, d'habitats naturels et de leurs connections. Ce modèle d'urbanisme tentaculaire génère aussi des impacts négatifs sur la ville elle-même : allongement des temps de transport, dégradation de la mixité sociale, de la vie culturelle et collective, des paysages.

Cette perte définitive d'espaces de production agricole et de lieux de nature ne doit pas faire oublier un autre phénomène non pris en compte par l'indicateur : l'artificialisation des espaces agricoles, forestiers, marins, et naturels.

À propos de l'indicateur empreinte carbone, l'avis constate la quasi-stabilité des émissions françaises, alors que la délocalisation de notre outil industriel se poursuit. Il serait utile d'évaluer plus

précisément les effets des échanges internationaux sur cette comptabilité carbone. Quel que soit l'impact des délocalisations industrielles, les émissions demeurent à un niveau très élevé et donc incompatible avec la réussite des objectifs de l'Accord de Paris. Pour y parvenir, Il faudra non pas stabiliser, ni même légèrement réduire, mais diviser par 4 à 5 l'empreinte carbone de la France d'ici à 2050.

Enfin, les deux indicateurs précédents ne sauraient masquer le manque de tout indicateur relatif à la biodiversité, enjeu global en tant que tel.

En remerciant les rapporteurs pour le travail considérable effectué, le groupe environnement et nature a voté l'avis.